

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16
DU 06 MARS 2023**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2023-415 CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER
2023 - APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2023-416 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en
annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2023-417 COMMISSIONS MUNICIPALES - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER -
TABLEAU 4 - MODIFICATIONS**

Le Conseil :

ADOpte le tableau 4 annexé à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2023-418 ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET ÉVÈNEMENTIEL - SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION 2023**

Le Conseil :

1 - ARRETE la liste et le montant des subventions et contributions communales pour
2023 comme ci-dessus exposé,

2 - PROCEDE au versement des subventions aux associations et contributions selon les
modalités définies ci-dessus,

3 - INSCRIT les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget
primitif 2023,

4 - AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

2023-419 SUBVENTIONS 2023 – « VIE QUOTIDIENNE-VOIRIE-ETAT CIVIL-PIECES D'IDENTITE » - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Vie quotidienne – Voirie - Etat civil - Pièces d'identité » pour l'année 2023,
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie,
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré,
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2023-420 SUBVENTIONS 2023 - HABITAT - PATRIMOINE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Habitat – Patrimoine » pour l'année 2023,
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie,
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré,
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2023-421 SUBVENTIONS 2023 - SOLIDARITES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Solidarités » pour l'année 2022,
- 2 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré,
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire

ADOPTE A L'UNANIMITE - Cinq abstentions, dont celles de Messieurs Jean-François BRISSET, François LEPRINCE, Stéphane BENIS, Tâm NGUYEN et de Madame Emmanuelle BERGOT.

2023-422 SUBVENTIONS 2023 - AFFAIRES SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire,
- 2 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur «Affaires Scolaires et Vie Scolaire » pour l'année 2023,
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2023-423 SUBVENTIONS 2023 - CULTURE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions municipales pour 2023,
- 2 - PROCEDE** au versement des subventions aux associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE - Madame Sophie RENAUDIN et Monsieur Jacques DUPERRON, ne prennent pas part au vote.

2023-424 SUBVENTIONS 2023 - DEVELOPPEMENT DU SPORT - GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES - MEMOIRES ET CEREMONIES PATRIOTIQUES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Développement du sport – Grandes manifestations sportives –Mémoires et Cérémonies patriotiques » pour l'année 2023,
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie,
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré,
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2023-425 BUDGET PRIMITIF 2023 – RESULTATS 2022 – REPRISES ANTICIPEES

Le Conseil :

- 1 - AFFECTE** au budget général la somme de 1 144 353.07 € au c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés,
- 2 - REPREND** la somme de 550 795.49 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général et la somme de 42 191.44 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget annexe lotissement,
- 3 - INSCRIT** la somme 7 933 711.06 € au c/002R résultat de fonctionnement reporté du budget général et la somme de 13 965.06 € au c/002R solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté du budget annexe lotissement,
- 4 - DECIDER** la reprise par anticipation des résultats 2022 telle que décrite ci-dessus pour le budget général et le budget annexe lotissement.

ADOpte A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2023-426 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET GENERAL

Le Conseil :

ADOpte chapitre par chapitre, pour l'exercice 2023, le budget général.

ADOpte A L'UNANIMITE – Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2023-427 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil :

ADOpte chapitre par chapitre, pour l'exercice 2023, le budget annexe lotissement.

ADOpte A L'UNANIMITE – Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2023-428 FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX DES TAXES POUR 2023

Le Conseil :

1 - ARRETE Les taux applicables à chacune des taxes pour 2023 comme suit :

Taxe d'habitation	20.77 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46.65 %
Taxe sur les propriétés non bâties	64.04 %

2 - CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la DDFIP.

ADOpte A L'UNANIMITE – Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

**2023-429 SUBVENTION 2023 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
ATTRIBUTION**

Le Conseil :

- 1 - ATTRIBUE** une subvention globale pour un montant maximal de 270 000 euros pour le C.C.A.S,
- 2 - PRECISE** que cette subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de financement du C.C.A.S,
- 3 PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré,
- 4 - PRECISE** que le crédit décrit ci-dessus, versé sous forme d'acompte à valoir sur la subvention principale, figurera à chaque budget primitif de la Ville de Flers.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**2023-430 AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2022 (AP/CP)
VILLAGE ASSOCIATIF – REVISION 1**

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** la modification du montant de l'autorisation de programme « Village associatif » s'élevant à 1 700 000 € TTC,
- 2 - APPROUVE** la mise en place d'une actualisation des crédits de paiement sur deux années, soit :
- | | |
|-------------------|--------------------|
| Année 2022 | 1 680 000 € |
| Année 2023 | 20 000 € |
- 3 - PRECISE** que les crédits de paiement 2023 sont inscrits au budget 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**2023-431 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE
PAIEMENT 2023 (AP/CP) AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 14 JUILLET**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la mise en place d'une autorisation de programme « Aménagement de la Place du 14 Juillet » présentée ci-dessus,
- 2 - AUTORISE** la création d'une opération d'équipement n°202301 en lien avec l'AP/CP,
- 3 - PRECISE** que les crédits de paiement 2023 sont inscrits au budget 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**2023-432 MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES
DOUTEUSES**

Le Conseil :

- 1 - ACCEPTE** la création d'une provision pour créances douteuses,
- 2 - FIXE** le montant de la provision 2023 à la somme de 4 939.35 €,
- 3 - PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2023-433 RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE FLERS – APPROBATION DU PROGRAMME – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D’OEUVRE

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** le programme du concours de maitrise d’œuvre annexé à la présente délibération,
- 2 - FIXE** l’enveloppe financière affectée aux travaux à 7 596 000 € HT,
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un concours de maitrise d’œuvre et signer tout document s’y rapportant,
- 4 - DECIDE** que le jury sera composé des membres désignés ci-dessus,
- 5 - AUTORISE** Monsieur le Maire à rémunérer les membres qualifiés du jury proposés par l’Ordre des Architectes et le Syndicat professionnel des économistes à raison de 250€ HT par demi-journée et par membre, auxquels s’ajouteront les indemnités kilométriques (0.50€ par km) et les frais de repas,
- 6 - FIXE** le montant de la prime à attribuer à chacun des 3 à 5 candidats retenus pour remettre une esquisse à 30 000€ HT,
- 7 - S’ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget.

ADOPTE A L’UNANIMITE

2023-434 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 – SEISME EN TURQUIE – SOLIDARITE DES FLERIENS – AMICALE FRANCO-TURQUE DE FLERS - AIDE AU TRANSPORT DE DONS

Le Conseil :

- 1 - ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l’association franco-turque de Flers,
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à ce dossier,
- 3 - INSCRIT** le montant de la subvention au budget 2023.

ADOPTE A L’UNANIMITE – Monsieur Subay SAHIN, ne prend pas part au vote.

2023-435 SUBVENTIONS 2023 – JUMELAGE ET COOPERATIONS INTERNATIONALES – ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Jumelages et coopérations internationales » pour l’exercice 2023,
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d’un dossier de demande de subventions,
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l’exercice considéré,
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L’UNANIMITE